

**Rapport - ARTICLE 29
DE LA LOI ENERGIE-CLIMAT
2024**

SOMMAIRE

PRÉAMBULE p3

I - ORGANISATION DE LA MUTUELLE p3

II - DÉMARCHÉ GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOURVERNANCE p5

II.1. Résumé de la démarche p5

II.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG p13

II.3. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion p13

II.4. Adhésion de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG p14

III - LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019 SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS (SFDR) p15

PRÉAMBULE

Ce rapport a pour objet de rendre compte de la mise en œuvre des critères Environnementaux, Sociaux et de Qualité de Gouvernance pour Mutualia Territoires Solidaires conformément aux dispositions prévues au V de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier pour les organismes ayant moins de 500 millions d'euros de total de bilan, conformément à l'instruction n° 2022-I-24 – Annexe A.

I - ORGANISATION DE LA MUTUELLE

Présentation générale

Mutualia Territoires Solidaires (MTS) est une Mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro 449 571 256, dont le siège social est situé au 9, rue Cornélie Gémond, 38000 GRENOBLE. Elle dispose de l'agrément des branches 1, 2 et 20 (*accidents, maladie et vie-décès*) lui donnant ainsi la possibilité de porter le risque des garanties en vie et non-vie.

Elle est issue de la fusion de Mutualia Santé Sud Est, Mutualia Alsace Grand Est et Mutualia Sud Ouest en 2016.

Mutualia Territoires Solidaires est membre depuis 2017 de l'Union Mutualiste de Groupe Mutualia (UMG Mutualia), structure combinante, destinée à coordonner et promouvoir l'activité du Groupe Mutualia afin de pérenniser son avenir.

Chiffres clés 2024

En 2024, Mutualia Territoires Solidaires a réalisé un chiffre d'affaires de 229 M€, affichant une hausse globale de son activité de 14 % par rapport à 2023. Le CA par activité se répartit ainsi :

- Santé : 212 M€ (+ 14 % vs FY23).
- Vie & Prévoyance : 7 M€ (+ 23 %).
- Fronting & Acceptation : 11 M€ (- 21 %).

Les résultats de la mutuelle sont en nette augmentation grâce à une hausse du Résultat Technique Assurantiel à 4,4 M€ et du Résultat Financier à 5,7 M€ (+ 5 %). Le Résultat Net de Mutualia Territoires Solidaires fin 2024 se porte au total à plus de 7,7 M€ (+ 74 %).

Développement du Groupe

Fort de son héritage mutualiste et agricole, Mutualia Territoires Solidaires poursuit son développement tant sur sa cible affinitaire que sur les autres marchés du secteur de l'assurance de personne (ADP).

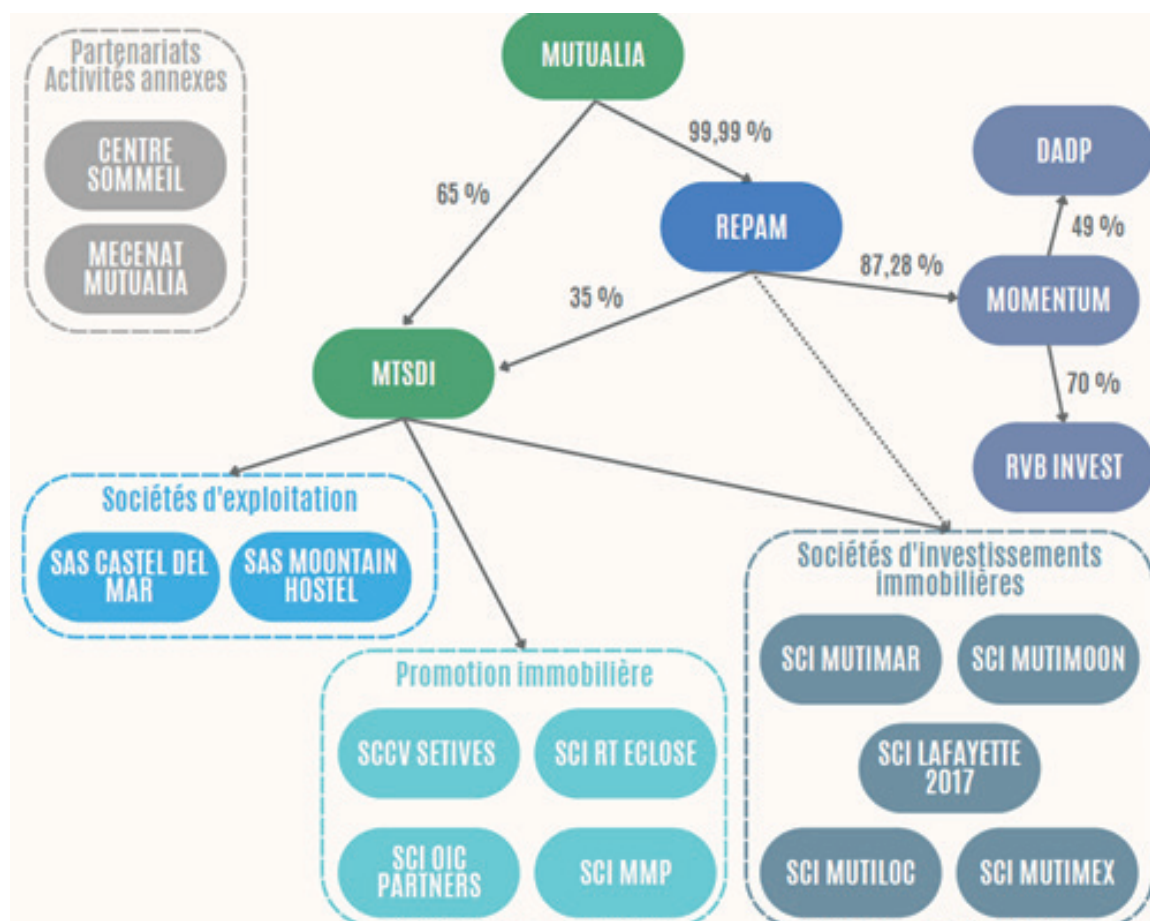
Mutualia Territoires Solidaires a successivement procédé à l'acquisition de deux principales filiales, dont Repam en 2016, courtier grossiste lyonnais spécialisé en ADP, puis Momentum en 2020, cabinet de courtage en assurance.

L'année 2020 a également été marquée par la création de sa foncière MTS Développement Immobilier, véritable vecteur d'investissement immobilier pour le groupe.

Dès lors, Mutualia Territoires Solidaires a accéléré sa croissance en multipliant les synergies entre ses différentes entités et en valorisant l'originalité de son modèle de groupe d'assurance mutualiste, multi-activité, multi-réseau, multi-canal.

C'est dans ce contexte qu'est née MANGROV, sa nouvelle marque label regroupant l'ensemble de ses métiers, lors de son Assemblée Générale du 13 juin 2024, avec pour objectifs de mutualiser nos différences, additionner nos talents et préserver l'essentiel.

Périmètre du Groupe MANGROV



II - DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

II.1. Résumé de la démarche

Mutualia Territoires Solidaires est actuellement engagée dans une réflexion approfondie pour intégrer de manière plus complète les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans ses activités. L'entreprise reconnaît l'importance de ces critères pour assurer sa durabilité à long terme et sa contribution positive à la société et à l'environnement.

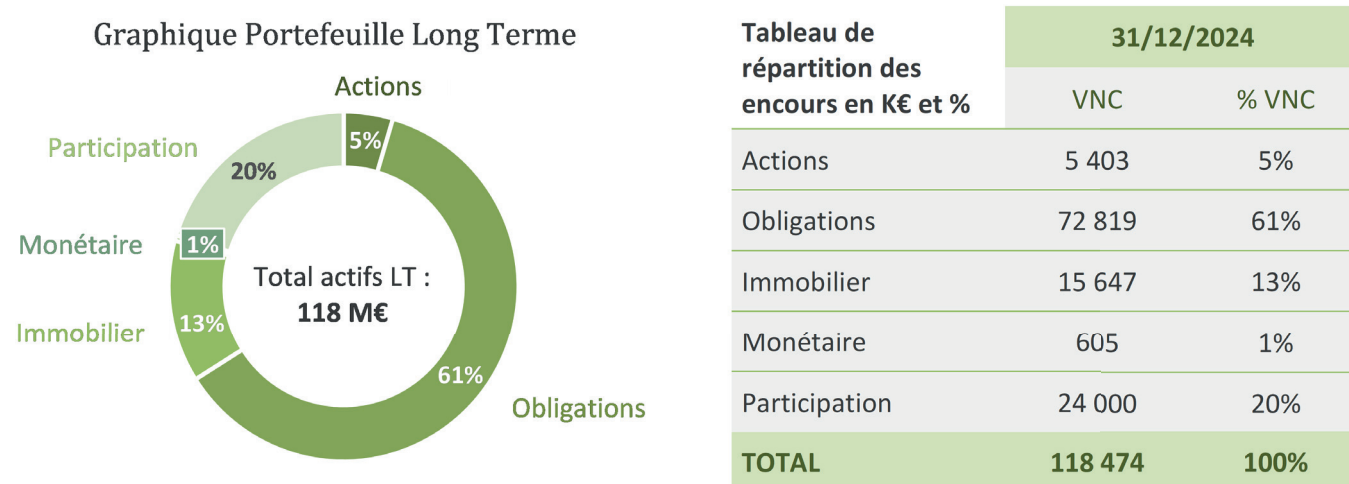
La démarche entreprise comprend les éléments suivants :

- **Engagement en faveur du développement durable** : Mutualia Territoires Solidaires est en train de définir des engagements en matière de développement durable, en s'inspirant des objectifs de développement durable des Nations Unies.
- **Intégration des critères ESG dans les politiques internes** : Mutualia Territoires Solidaires est en train de développer des politiques internes qui intègrent les critères ESG dans tous les aspects de ses opérations et de sa gouvernance.
- **Elaboration d'une stratégie ISR de gestion d'actifs** : Mutualia Territoires Solidaires a défini une politique ISR en lien avec ses orientations ESG, et l'a déployé sur son portefeuille d'actifs obligataires à travers une grille de critères de sélections et de performances ESG.

Répartition des investissements de MTS au 31-12-2024

Investissements Longs Termes

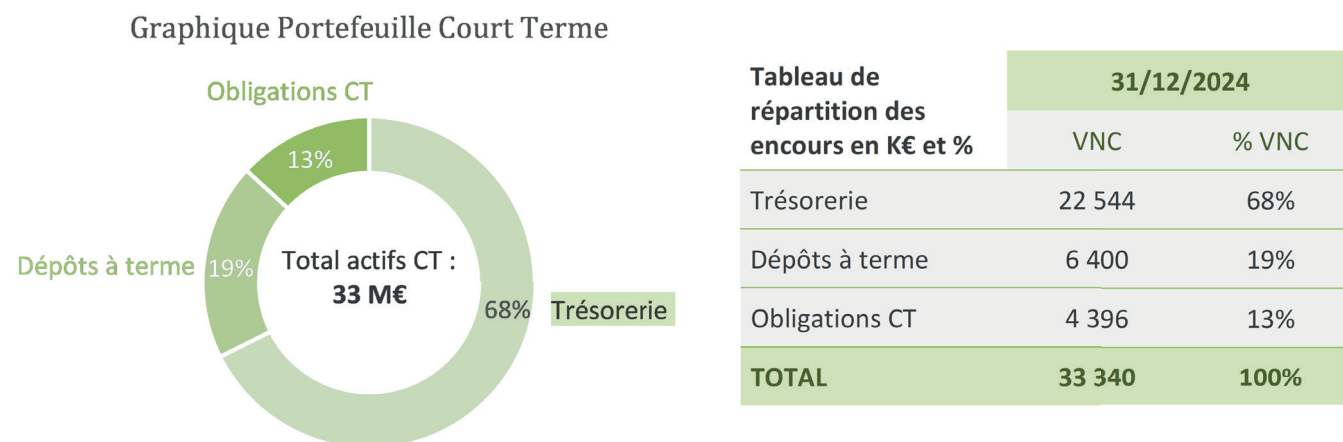
Traditionnellement, Mutualia Territoires Solidaires distingue dans sa gestion d'actifs ses investissements Longs Termes de ses investissements Courts Termes (*inférieurs à 2 ans*). Au 31-12-2024, la répartition par nature de risque du portefeuille d'actifs Long Terme de la mutuelle, exprimée en valeur bilan, se présente ainsi :



- La poche **Actions** est composée de fonds de Private Equity (70 %), de produits structurés (14 %), d'OPCVM (13 %) et de participations directes non stratégiques (3 %). La totalité des OPCVM sont classifiés Article 8 ou Article 9 au sens de la réglementation SFDR (*cf partie 3*).
- La poche **obligataire** est à la fois répartie sur des obligations d'entreprises (91 %) et des obligations d'Etats (9 %). Les obligations représentant de loin la principale classe d'actifs du portefeuille LT (61 %), un travail approfondi de récolte de données extra-financières a été mené sur ce portefeuille afin d'illustrer de manière quantitative ses performances ESG. Parallèlement, Mutualia Territoires Solidaires a également construit une grille ISR sur cette classe d'actifs en déterminant des critères de sélection d'investissements ESG. Ces travaux sont présentés dans la suite de ce rapport.
- La poche **immobilière** est composée de la Foncière MTSDI (84 %), de fonds immobiliers (9 %) et de parts de SCPI (7 %). Au total, **86 %** des SCPI sont labellisés ISR.
- La poche **monétaire** est constituée d'un fonds monétaire Article 8 labellisé ISR (*cf partie 3*).
- La poche **participation stratégique** correspond entièrement à la détention de la filiale Repam, intégrée dans le périmètre du groupe. Des travaux ESG sont en cours de réflexion afin de déployer également la dimension durable au niveau des filiales stratégiques.

Investissements Courts Termes

Au 31-12-2024, la répartition par type d'instruments du portefeuille Court Terme de Mutualia Territoires Solidaires, exprimée en valeur bilan, se décline ainsi :



- La poche **trésorerie**, formée des différentes banques de dépôt de Mutualia Territoires Solidaires, est couverte à **99 %** par une analyse ESG.
- La poche de **dépôts à terme** auprès des banques de Mutualia Territoires Solidaires est également couverte à **100 %** par une analyse ESG.
- La poche **obligations CT**, constituée exclusivement d'obligations d'Etats inférieures à 2 ans, n'est pas encore couverte par une analyse de durabilité, les pays ne faisant pas encore l'objet d'un scoring ESG par Mutualia Territoires Solidaires au 31-12-2024.

Construction d'une grille d'analyse ISR de gestion d'actifs obligataires

Critères ESG

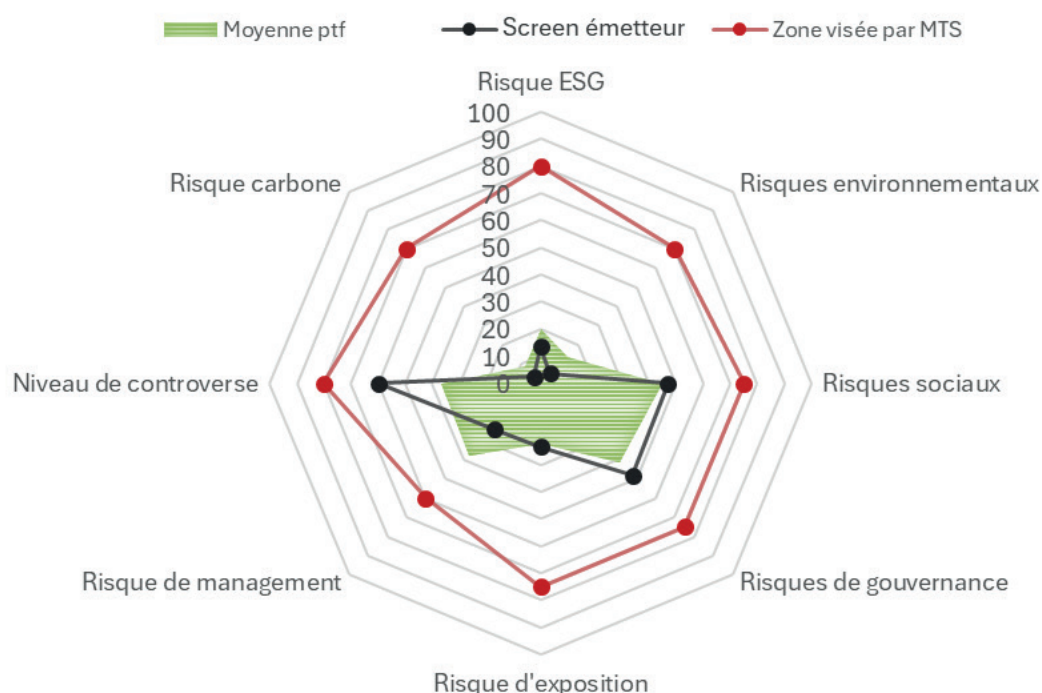
Mutualia Territoires Solidaires a progressivement mis en place durant l'année 2024 une grille d'analyse ISR de gestion d'actifs. Cette grille concerne exclusivement la poche **obligataire LT**, constituant pour rappel le principal portefeuille de MTS (*61 % du portefeuille LT*). Les données ont été récoltées via un des principaux fournisseurs de données ESG accessible sur le marché : **Morningstar Sustainalytics**. Sur la base de ces données, 6 principaux critères ESG, jugés pertinents dans la sélection des investissements, ont été retenus. Ces critères sont les suivants :

- **Risque ESG du portefeuille** : il correspond aux éléments extra-financiers pouvant impacter la performance financière de l'entreprise et se présente sous la forme d'une note globale de 0 à 100 (*plus le score est grand, plus le risque ESG est élevé*).

- **Exposition du portefeuille aux risques E, S et G** : ils correspondent à la répartition des risques sur ces 3 piliers et sont exprimés en pourcentage.
- **Risque d'exposition du portefeuille** : il réfère aux risques matériels liés aux secteurs d'activité dans lequel les entreprises évoluent et se présente sous la forme d'une note de 0 à 100 (*plus le score est grand, plus le risque d'exposition est important*).
- **Score de Management** : il évalue comment les entreprises gèrent leur risque d'exposition et se présente aussi sous la forme d'une note de 0 à 100 (*plus le score est grand, plus la gestion du risque d'exposition est satisfaisante*). Pour l'harmonisation avec le reste des indicateurs orientés risque, ce critère a été « inversé » afin d'exprimer, non pas le score de management, mais le risque de management.
- **Niveau de controverse** : il évalue l'implication des entreprises dans des incidents ESG et prend la forme d'une note de 0 à 5 (*plus le score est grand, plus le niveau de controverse est important*).
- **Risque carbone** : il traduit le risque lié aux émissions de CO2 pouvant impacter la performance financière de l'entreprise et se présente sous la forme d'une note de 0 à 100 (*plus le score est grand, plus le risque carbone est élevé*).

Grille d'analyse ISR

Mutualia Territoires Solidaires a réalisé un travail global de mise à l'échelle de tous ces critères, afin de pouvoir les comparer en base 100 autour d'un **diagramme de Kiviat**.



Mutualia Territoires Solidaires peut ainsi réaliser une analyse ISR en sélectionnant (« *screening* ») dans un premier temps les émetteurs afin de comparer leur performance ESG (courbe noire) au regard de la moyenne du portefeuille (*aire verte*), en essayant de respecter les contraintes ESG (*courbe rouge*).

Il est important de préciser que la zone visée représente un premier pas dans les critères de sélection ESG des titres financiers mais ne constitue en aucun cas une limite excluante. Les engagements ESG de Mutualia Territoires Solidaires ne s'orientent pas vers une politique d'exclusions sectorielles (« *negative screening* »).

A travers les données fournies par *Morningstar Sustainalytics*, Mutualia Territoires Solidaires adopte une approche dite «*Best-in-class*», où le scoring ESG met en avant les meilleures performances extra-financières des émetteurs au sein de leur propre secteur, même si le secteur en lui-même est controversé (*exemple des énergies fossiles*).

Méthodologie Mutualia Territoires Solidaires

Mutualia Territoires Solidaires a également effectué un travail de sélection et de pondération des critères ESG citées précédemment afin d'apporter sa touche personnelle en créant une note ESG «*Made in MTS*», allant de 0 à 10. Plus cette note est élevée, plus le score ESG de l'émetteur est satisfaisant. Cette note repose sur 4 principaux critères ESG :

- **Le risque ESG global** : il permet de partir d'une base de comparaison reconnu sur le marché et englobe une vision large couvrant de nombreux critères ESG.
- **Le risque d'exposition** : il regroupe les risques en 3 piliers (*environnementaux, sociaux et gouvernance*) et permet donc de couvrir tous les champs d'expositions ESG.
- **Le score de management** : il permet d'approfondir l'analyse ESG des émetteurs en allant plus loin que leur degré d'exposition, souvent imputable à leur propre secteur, en évaluant à la fois leur engagement, leur implication et les actions mises en place pour faire face à ces risques.
- **Le niveau de controverse** : il permet d'ajouter une dimension responsable et éthique au processus d'analyse ESG, en reflétant l'image de durabilité des émetteurs au travers de leurs controverses passées et actuelles.

Ces critères ont fait l'objet d'une pondération en interne, en fonction de l'appétence de Mutualia Territoires Solidaires face aux différents enjeux ESG. Au 31-12-2024, il ressort une note ESG du portefeuille obligataire de MTS de **7,0/10**.

Synthèse ESG du portefeuille obligataire de MTS au 31-12-2024 (en valeur bilan)

CRITERE ESG	NOTATION PTF	COMMENTAIRE	TAUX DE COUVERTURE
Note ESG	7,0/10	Satisfaisante	73%
Risque ESG	19,7/100	Faible	73%
Risque d'exposition	44,3/100	Moyen	73%
Score de management	62,5/100	Elevé	73%
Niveau de controverse	1,8/5	Modéré	73%
Risque carbone	8,4/100	Négligeable	37%
Intensité carbone	52,1 tCO2/M€ de CA	NC	37%
Emission carbone	279 M de tCO2	NC	37%

Le **taux de couverture** de chaque critère est exprimé en fonction de l'encours total de la poche obligataire LT (*y compris les obligations d'Etats, ne faisant pas pour rappel l'objet d'un scoring ESG au 31-12-2024*). Les principaux critères font état d'un taux de couverture de **73 %**, tandis que **27 %** du portefeuille n'a pas de scoring ESG, faute de données disponibles sur ces émetteurs. Les critères carbones, complémentaires à la notation ESG des émetteurs, sont quant à eux couverts à **37 %**, les données étant plus difficiles à obtenir, notamment pour les entreprises non cotées en bourse.

Score ESG (couvert à 73 %)

Mutualia Territoires Solidaires possède 2 notations ESG de son portefeuille :

- La notation interne «**Made in MTS**» est évaluée à **7,0/10**. Ce score reflète un niveau satisfaisant, sensiblement supérieur (+ 0,9 pts) à la note ESG du portefeuille Ecofi confié en mandat de gestion (*cf partie 2.3*). Mutualia Territoires Solidaires se fixe l'objectif d'améliorer progressivement cette notation en travaillant davantage sur sa grille ISR.
- La notation de son risque ESG est de **19,7/100**. Ce score, en dessous de 20 pts, signifie un risque ESG du portefeuille considéré comme faible. MTS se fixe l'objectif de conforter son risque en dessous de ce seuil.

Exposition ESG (couverte à 37 %)

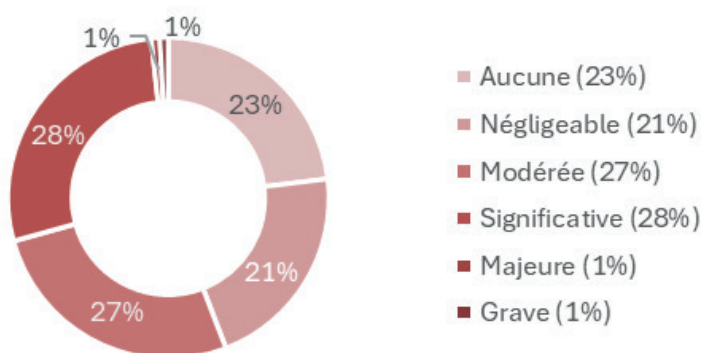
Les risques ESG du portefeuille de Mutualia Territoires Solidaires se répartissent ainsi :



Le portefeuille de Mutualia Territoires Solidaires est principalement exposé aux risques sociaux (45 %) et de gouvernance (41 %), puis dans une moindre mesure aux risques environnementaux (14 %).

Controverse ESG (couverte à 73 %)

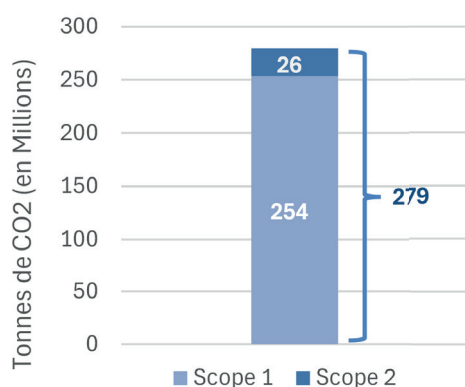
Le niveau de controverse du portefeuille de Mutualia Territoires Solidaires se répartit ainsi :



Le portefeuille de Mutualia Territoires Solidaires obtient la note moyenne de **1,8/5**, illustrant une controverse modérée sur ses émetteurs. Les controverses mineures et l'absence de controverses recensées regroupent **71 %** du portefeuille (*échelle strictement inférieure à 3/5*). Les controverses significatives constituent **28 %** du portefeuille (*échelle de 3/5*) tandis que les controverses majeures et graves ne représentent que **2 %** (*échelle strictement supérieure à 3/5*).

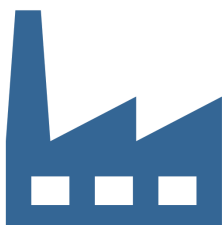
Risques liés au réchauffement climatiques (couverts à 37 %)

L'empreinte carbone moyenne du portefeuille de Mutualia Territoires Solidaires se décline ainsi :



Les émissions de CO2 directes (*Scope 1*) représentent **254 M de tCO2** (*soit 91 % du total*) tandis que les émissions de CO2 indirectes (*Scope 2*) constituent **26 M de tCO2** (*soit 9 % du total*). Pour rappel, le Scope 1 regroupe toutes les émissions issues de combustion fossiles (*pétrole, gaz et charbon*) tandis que le Scope 2 concerne toutes les émissions issues de la consommation d'électricité et des réseaux de chaleur.

L'empreinte carbone moyenne du portefeuille est au total de **279 M de tCO₂**. Sa comparaison avec celle du portefeuille confié à Ecofi en gestion déléguée (*cf partie 2.3*) indique une empreinte carbone légèrement plus faible du portefeuille géré en direct par Mutualia Territoires Solidaires (*- 59 M de tCO₂*).



52,1 M de tCO₂/M€ de CA

L'intensité carbone du portefeuille de Mutualia Territoires Solidaires est une autre mesure liée au réchauffement climatique permettant de rapporter les émissions de CO₂ des émetteurs par rapport à chaque M€ de CA généré. Avec **52,1 M de tCO₂/M€ de CA**, le portefeuille géré en direct est assez nettement moins polluant que celui confié à Ecofi (*cf partie 2.3*).

Au total, la part des encours investis sur des émetteurs du secteur des énergies fossiles (*pétrole, gaz et charbon*) atteint seulement **2,68 %** du total du portefeuille de Mutualia Territoires Solidaires (*pour rappel, la dénomination « portefeuille » représente dans cette partie exclusivement le portefeuille obligataire LT*).

Green/Social/Sustainability Bonds (couverts à 100 %)

Au 31-12-2024, la part des encours investis sur des Green/Social/Sustainability Bonds représente **12,97 %** du total du portefeuille de Mutualia Territoires Solidaires (*pour rappel, la dénomination « portefeuille » représente dans cette partie exclusivement le portefeuille obligataire LT*). Ces obligations vertes, sociales ou durables ont pour objectif de flécher les investissements vers des entreprises engagées afin de les accompagner dans le financement de leur transition écologique et sociale. A titre de comparaison, le portefeuille confié en gestion déléguée à Ecofi (*cf partie 2.3*) finance une part plus importante de Green/Social/Sustainability Bonds (*16,20 %*).

Total des actifs couverts par une analyse ESG

Au 31-12-2024, la part totale du portefeuille d'actifs de Mutualia Territoires Solidaires (*152 M€*) couverte par une analyse ESG (*classification SFDR, labellisation ISR ou scoring ESG Morningstar Sustainalytics*), exprimée en valeur bilan, est de **63,6 %**. La mutuelle se fixe comme objectif d'améliorer continuellement ce ratio au cours des prochaines années, afin de s'approcher au mieux d'une couverture ESG complète de son portefeuille global.

II.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG

Mutualia Territoires Solidaires est en cours de réflexion sur les différentes possibilités de communication afin d'informer ses adhérents, ses affiliés, et partenaires sur les critères ESG pris en compte dans ses activités. La communication envisagée comprendra les éléments suivants :

- **Rapports ESG** : Mutualia Territoires Solidaires prévoit de publier annuellement son rapport ESG détaillé, fournissant des informations complètes sur ses initiatives, ses politiques et les évolutions réalisées dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- **Site web** : Mutualia Territoires Solidaires prévoit de mettre à disposition sur son site web les informations relatives aux critères ESG afin de les rendre facilement accessibles aux parties prenantes.

II.3. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

Mutualia Territoires Solidaires prévoit d'intégrer les critères ESG dans son processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion. Les critères ESG pris en compte dans ce processus comprendront les éléments suivants :

- **Notion de durabilité dans la politique d'investissement** : Mutualia Territoires Solidaires évaluera les politiques de durabilité des gestionnaires de fonds et des partenaires potentiels afin de s'assurer qu'elles sont conformes à ses valeurs et à ses objectifs ESG.
- **Performance ESG** : les gestionnaires de fonds et les partenaires seront évalués en fonction de leur performance ESG, y compris leur capacité à intégrer les critères ESG dans leur processus d'investissement et à obtenir des résultats tangibles en matière de durabilité.

Gestion déléguée

Au 31-12-2024, la répartition du portefeuille d'actifs (*Longs Termes et Courts Termes réunis*) de Mutualia Territoires Solidaires par type de gestion, exprimée en valeur bilan, se décline ainsi :

Gestion déléguée sous mandat

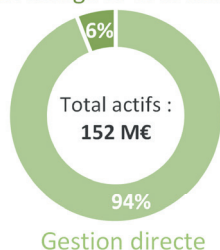


Tableau de répartition des encours en K€ et %	31/12/2024	
	VNC	% VNC
Gestion directe	142 762	94%
Gestion déléguée	9 052	6%
TOTAL	151 814	100%

Mutualia Territoires Solidaires effectue la quasi-totalité de sa gestion d'actifs en direct (94 %) et dispose d'un seul mandat de gestion auprès de la société Ecofi, filiale du crédit coopératif, correspondant à sa gestion déléguée. Dans le cadre de ce mandat, 6 % des investissements de Mutualia Territoires Solidaires sont gérés par Ecofi.

La société de gestion Ecofi, pionnière de l'intégration de critères ESG, est pleinement engagée dans l'Investissement Socialement Responsable (ISR) depuis plus de 20 ans. A ce titre, elle effectue une notation ESG du portefeuille confié par Mutualia Territoires Solidaires, permettant d'établir des performances ESG sur un certain nombre de critères et de servir de base de comparaison au portefeuille géré en direct.

Synthèse ESG du portefeuille Ecofi sous mandat de gestion au 31-12-2024

Note ESG globale Ecofi	6,1/10
Note ESG corporate	6,07/10
Note ESG pays	6,3/10
Intensité carbone	1304,9 t CO2eq/M€ CA
Empreinte carbone	338 t CO2eq
CA aligné avec la taxonomie verte UE	9,7%
Actif aligné avec le scénario SDS (1,5°)	78,79%
Actif investi en green/social/sust bonds	16,2%

II.4. Adhésion de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG

Mutualia Territoires Solidaires est en train d'étudier différentes initiatives, chartes et labels reconnus pour soutenir et renforcer sa prise en compte des critères ESG. Parmi les options envisagées se trouvent :

- **Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)¹** : Mutualia Territoires Solidaires envisage de travailler avec des gestionnaires pour compte qui proposent des fonds PRI, dont les principes sont mondialement reconnus pour l'intégration des critères ESG dans les politiques d'investissement.
- **Le Label ISR (Investissement Socialement Responsable)** : Mutualia Territoires Solidaires étudie la possibilité de travailler avec des gestionnaires pour compte ISR pour ses produits financiers, ce qui garantirait la prise en compte des critères ESG dans leur gestion.

¹PRI : Les Principes pour l'Investissement Responsable sont un réseau international d'institutions financières soutenu par les Nations Unies qui ont pour objectif de comprendre les implications de la durabilité pour les investisseurs et d'aider les signataires à faciliter l'intégration de ces questions dans leurs décisions d'investissement

III - LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019 SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS (SFDR)

Au 31-12-2024, Mutualia Territoires Solidaires est investi dans 6 fonds classifiés SFDR, pour un encours total, exprimé en valeur bilan, de **1 293 K€**, représentant **0,85 %** du portefeuille global de la mutuelle.

GESTIONNAIRE	CODE ISIN	FONDS	CLASSIFICATION SFDR	LABEL ISR	ENCOURS (VNC)	% PORTEFEUILLE
Ecofi	FR0000990848	ECOFI ACTIONS US	Article 8	Non	75 274	0,05%
Ecofi	FR0007082359	ECOFI AVENIR PLUS	Article 8	Oui	40 287	0,03%
Ecofi	FR0010596759	ECOFI ENJEUX FUTURS	Article 9	Oui	127 946	0,08%
Ecofi	FR001400TIM7	ECOFI SMART TRANSITION	Article 9	Oui	369 672	0,24%
Ecofi	FR0000293698	ECOFI TRESORERIE	Article 8	Oui	604 842	0,40%
Ecofi	FR0010199091	Ecofi Actions Rendmt Euro	Article 8	Non	75 283	0,05%

Les fonds classés « *Article 8* » promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre de leur processus d'investissement.

Les fonds classés « *Article 9* » poursuivent un objectif d'investissement durable plus poussé, cherchant à obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité, en plus de leurs attentes sur la performance financière.

Le « *Label ISR* » est un label français créé en 2016, dont l'objectif est de récompenser, par une meilleure visibilité, les fonds d'investissement respectant les principes de l'ISR.